

**COMMUNE
DE
VILLIERSFAUX**

41 100

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9

DATE DE CONVOCATION

21 janvier 2025

OBJET

**MOTION POUR LE
MAINTIEN
DE
L'ORGANISATION
SCOLAIRE
TERRITORIALE
ACTUELLE**

N°6-2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214102931-20250128-6-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2025

Publication : 31/01/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie NORGUET, maire.

Présents : Mmes Norguet Sylvie, Corbin Martine, Provost Annick, Mrs Breton Patrice, Bertin Cyrille, Desvaux Philippe, Lucas Thierry, Moyer Franck, Wojnar Loïc

Excusée/Pouvoir : Mme François Elodie à Mme Norguet Sylvie

Secrétaire de séance : Madame Martine Corbin

Madame le Maire expose au conseil municipal les rencontres entre les élus du SIVOS de Marcilly en Beauce, Villerable et Villiersfaux, les Maires des trois communes, l'Inspectrice de Circonscription, la Conseillère aux Collectivités Locales et le Sous-Préfet.

Ces réunions avaient pour objet d'évoquer l'avenir des écoles de notre territoire dans un contexte d'alerte de fermeture d'une des 4 classes du regroupement, alerte due à la baisse démographique.

Considérant que les prévisions annoncées sur le territoire n'indiquent pas une baisse des effectifs mais une stagnation (69 élèves pour 2024-2025 vs 68 pour 2025-2026).

Considérant que les élus communaux ont toujours fait preuve de volontarisme pour améliorer l'accueil des enfants, de leurs professeurs et du personnel intercommunal attaché à la vie scolaire, et ainsi, accompagner le travail pédagogique de l'Education Nationale :

- Dans la mise en place d'un accueil périscolaire
- Dans le maintien du transport scolaire
- Dans le maintien du droit d'accès à l'école de proximité dans le respect des rythmes de l'enfant
- Dans l'investissement dans du matériel pédagogique moderne et adapté aux usages pédagogiques actuelles
- Et avec les constructions récentes d'une école de 2 classes à Marcilly en Beauce et une école maternelle à Villiersfaux avec salle de motricité ayant nécessité un effort financier pour chacune de ces communes

Considérant qu'une suppression de classe au sein du RPI aurait pour conséquence d'augmenter le nombre de niveaux par classe alors que certaines situations nécessitent un encadrement pédagogique adapté

Après avoir délibéré et voté (1 contre, 9 pour)

Le conseil municipal de Villiersfaux réaffirme sa détermination :

- Pour maintenir l'organisation scolaire actuelle sur le territoire du SIVOS de Marcilly en Beauce, Villerable et Villiersfaux soit une école en fonctionnement dans chacune des trois communes,
- Pour une école de qualité et de proximité
- Tout en s'inscrivant dans une réflexion future à mener sur l'Ecole Rurale de demain.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Au Registre sont les signatures.

Pour expédition conforme :

Le Maire, Sylvie NORGUET

